



Elevage DES DEESSES DU TEMPLE
Mme DESCHODT Céline 110 Bd Joliot-Curie 13580 LA FARE LES OLIVIERS -
Tél : 06.89.83.32.83 - deessesdutemple@outlook.fr
N° Producteur : 842754 - N° Siren : 791 154 834 -
<https://desdeessesdutemple.chiens-de-france.com>

Mr/Mme/Melle NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
E-mail : Téléphone : __/__/__/__/__

Atteste sur l'honneur vouloir réserver un chiot de Race TECKEL

SEXE :COULEURS SOUHAITÉES :
DATE DE NAISSANCE : ou PERIODE SOUHAITEE POUR L'ACQUISITION :
.....(Disponible dès 8 semaines) PUCE(E), PRIMO-VACCINE(E), VERMIFUGE(E)

NOM DU PERE :
NOM DE LA MERE :

PRIX DE VENTE : EUROS
ACOMPTE VERSE : (en chiffre et en lettre). DATE :
Espèces/Chèque N° : ou Virement : FR76 1460 7002 0770 5212 7569 148

(Acompte de minimum 500 €, en cas de désistement de l'acheteur toutes les sommes versées seront gardées à titre de dédommagement. La totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci). CONDITIONS PARTICULIERES : Chien destiné à la compagnie. Le choix du chiot se fera à compter de 6 semaines, ou quand l'éleveur estimera que les chiots sont assez matures pour le choix. L'éleveur se réserve le 1er choix.

A : La Fare Les Oliviers DATE :

BON POUR ACCEPTATION LU ET APPROUVE
LE VENDEUR L'ACHETEUR

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE

CONDITIONS DE VENTE ACOMPTE : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer. Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveuse le chiot ne peut être disponible à la vente (décès, maladie, cas de force majeur), celle-ci, s'engage à rembourser l'acompte. L'ACHETEUR, garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l'éleveuse sera libre de reprendre ou faire reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seront pas restituées à l'acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveuse resteront à la charge exclusive de l'acheteur. Si L'ACHETEUR NE PEUT PLUS GARDER SON CHIOT (ou chien) quel que soit le motif ou l'âge du chien, il s'engage à en aviser son éleveuse qui reste prioritaire sur la reprise de ce dernier. L'ACHETEUR, s'engage à prendre possession du chiot à 10 semaines, passée cet âge, l'acheteur s'engage à verser un supplément de 15 euros par jour de frais d'entretien au vendeur, si le chiot n'est pas récupéré à ses 12 semaines il sera remis en vente, sauf accord préalable avec l'éleveur et l'acompte sera gardé par l'éleveur. En cas d'indisponibilité, de chiot sur l'accouplement souhaité initialement, la réservation sera reportée dans un délai maximum d'un an, en cas d'indisponibilité dans ce délai, l'éleveuse s'engage à rembourser l'acompte.

Yves LEGEAY
Médiateur de la consommation auprès du Syndicat National des Professions du
Chien et du Chat
22 boulevard A. Millerand - 44200 NANTES
www.mediateurprofessionchienchat.fr
mediateur-conso@contact-snpcc.com